



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5.3.2015
C(2015) 1423 final

ANNEX 11

ANNEXE

FICHE FINANCIÈRE SIMPLIFIÉE

à la

DÉCISION DE LA COMMISSION

**relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne
(section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission**

ANNEXE

FICHE FINANCIÈRE SIMPLIFIÉE

(à utiliser pour toute décision interne de portée générale de la Commission ayant une incidence budgétaire sur les crédits de nature administrative ou sur les ressources humaines, lorsque l'utilisation des autres types de fiche financière n'est pas pertinente – article 27 des règles internes)

1 Dénomination du projet de décision:

2 Domaine(s) politique(s) concerné(s) et activité(s) ABB concernée(s):

3 Base juridique

- Autonomie administrative Autre (à préciser): _____

4 Description et justification:

5 Durée et incidence financière estimée:

5.1 Période d'application:

- Décision à durée limitée: décision en vigueur à partir du [date] jusqu'au [date]
- Décision à durée illimitée: décision en vigueur à partir du [date] jusqu'au [date]

5.2 Estimation de l'incidence budgétaire:

Le projet de décision entraîne des:

- économies
- coûts supplémentaires [si c'est le cas, préciser la (les) rubrique(s) du cadre financier pluriannuel concernée(s)]:

Compléter en annexe le tableau de l'incidence financière estimée sur les crédits de nature administrative ou les ressources humaines. En cas de durée illimitée du projet de décision, il convient de détailler les coûts pour chaque année de montée en puissance de

la décision et ensuite par année de fonctionnement en rythme de croisière (dans la colonne «Total/Coût annuel»).

5.3 Participation de tiers au financement du projet de décision:

Si la proposition prévoit un cofinancement de la part des États membres ou d'autres organismes (veuillez préciser lesquels), il convient de donner une estimation du niveau de cofinancement, si celle-ci est connue.

Crédits en Mio EUR (à la 3^e décimale)

	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5	Année n+6	Total
Préciser la source/l'organisme de cofinancement								
TOTAL des crédits cofinancés								

5.4 Explication des données chiffrées:

Les coûts moyens du personnel sont indiqués au bas de la page

http://www.cc.cec/budg/pre/legalbasis/pre-040-020_preparation_fr.html

6 Compatibilité avec le cadre financier pluriannuel actuel:

- La proposition est compatible avec la programmation financière existante.
- La proposition nécessite une reprogrammation de la rubrique concernée du cadre financier pluriannuel.
- La proposition nécessite le recours à l'instrument de flexibilité ou la révision du cadre financier pluriannuel¹.

7 Incidence des économies ou des coûts additionnels sur l'allocation des ressources:

- Ressources à mobiliser par redéploiement interne au sein des services
- Ressources déjà allouées au(x) service(s) concerné(s)
- Ressources à demander lors de la prochaine procédure d'allocation

¹ Voir les articles 11 et 17 du règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

Les besoins en ressources humaines et administratives seront couverts à l'intérieur de la dotation qui pourra être allouée à la DG gestionnaire dans le cadre de la procédure d'allocation annuelle compte tenu des contraintes budgétaires existantes.

ANNEXE:

ESTIMATION DE L'INCIDENCE FINANCIÈRE (économies ou coûts supplémentaires) SUR LES CRÉDITS DE NATURE ADMINISTRATIVE ET LES RESSOURCES HUMAINES

ETP=Équivalent temps plein

XX est le domaine politique ou le titre concerné.

En Mio EUR (à la 3^e décimale)

ETP en personnes/an	Année n		Année n+1		Année n+2		Année n+3		Année n+4		Année n+5		Année n+6		
	ET P	crédits	ET P	crédits	ET P	crédits	ET P	crédits	ET P	crédits	ET P	crédits	ET P	crédits	
Rubrique 5															
Emplois du tableau des effectifs (fonctionnaires et/ou agents temporaires)															
XX 01 01 01 (au siège et dans les bureaux de représentation de la Commission)															
XX 01 01 02 (en délégation)															
Personnel externe															
XX 01 02 01 (enveloppe globale)															
XX 01 02 02 (en délégation)															
Autres lignes budgétaires (à préciser)															
Sous-total – rubrique 5															
Hors rubrique 5															
Emplois du tableau des effectifs (fonctionnaires et/ou agents temporaires)															
XX 01 05 01 (recherche indirecte)															
10 01 05 01 (recherche directe)															
Personnel externe															
XX 01 04 yy															
- au siège															
- en délégation															
XX 01 05 02 (recherche indirecte)															
10 01 05 02 (recherche directe)															
Autres lignes budgétaires (à préciser)															
Sous-total – Hors rubrique 5															

TOTAL									
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Les besoins en ressources humaines et administratives seront couverts à l'intérieur de la dotation qui pourra être allouée à la DG gestionnaire dans le cadre de la procédure d'allocation annuelle compte tenu des contraintes budgétaires existantes.

	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5	Année n+6	TOTAL
Rubrique 5								
<u>Au siège:</u>								
XX 01 02 11 01 - Frais de missions et de représentation								
XX 01 02 11 02 - Frais de conférences et de réunions								
XX 01 02 11 03 - Comités								
XX 01 02 11 04 - Études et consultations								
XX 01 03 01 03 – Équipements liés aux TIC ²								
XX 01 03 01 04 – Services liés aux TIC ²								
Autres lignes budgétaires (à préciser, le cas échéant)								
<u>En délégation:</u>								
XX 01 02 12 01 – Frais de mission, de conférence et de représentation								
XX 01 02 12 02 - Perfectionnement professionnel du personnel								
XX 01 03 02 01 – Frais d'acquisition et de location et frais connexes								
XX 01 03 02 02 Équipement, mobilier, fournitures et prestations de services								
Sous-total – rubrique 5								
Hors rubrique 5								
XX 01 04 yy – Dépenses d'assistance technique et administrative (hors personnel externe) financées sur crédits opérationnels (anciennes lignes «BA»)								
- au siège								
- en délégation								
XX 01 05 03 - Autres dépenses de gestion pour la recherche indirecte								
10 01 05 03 - Autres dépenses de gestion pour la recherche directe								
Autres lignes budgétaires (à préciser, le cas échéant)								
Sous-total – Hors rubrique 5								
TOTAL GÉNÉRAL								

² TIC: technologies de l'information et des communications.

Les besoins en ressources humaines et administratives seront couverts à l'intérieur de la dotation qui pourra être allouée à la DG gestionnaire dans le cadre de la procédure d'allocation annuelle compte tenu des contraintes budgétaires existantes.